

LA ROCHELLE, le 10 JAN. 2014

LE MAIRE

Monsieur le Président  
Association DELACROIX-GRASSET  
Rue Eugène Delacroix  
17000 LA ROCHELLE

Nos réf. JPM/EN/BDC/2013-1276093  
Direction Générale des Services Techniques

Objet : Demande d'un sens unique rue Eugène Delacroix

Monsieur le Président,

Dans le prolongement des nombreux échanges et rencontres que nous avons eus concernant les demandes des riverains de la rue Eugène Delacroix et l'association Delacroix-Grasset que vous présidez, j'ai le plaisir de vous confirmer les dispositions décidées par la Ville de La Rochelle.

En préalable, je tiens à rappeler que, généralement, la Ville de La Rochelle privilégie la circulation à double sens, plus confortable pour les usagers, à la différence du sens unique qui présente souvent plus d'inconvénients que d'avantages pour les riverains.

Cependant, votre demande étant soutenue par la quasi-totalité des riverains, nous avons décidé d'y accéder.

En conséquence et conformément au souhait très largement majoritaire des habitants, le sens unique ira de l'avenue Aristide Briand vers l'avenue Edmond Grasset.

Par ailleurs, dans l'esprit de ce que vous proposez, nous allons matérialiser le stationnement sur un seul côté de la rue et étudier les possibilités de sécuriser le virage à angle droit.

Enfin, nous mettrons la rue en zone trente comme nous envisageons de le faire pour l'ensemble des quartiers de la ville et réaliserons un plateau au niveau de la sortie du futur ensemble immobilier.

Espérant avoir répondu à vos attentes et en vous priant de porter ces informations à la connaissance des riverains, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués.

Pour le MAIRE,  
L'Adjoint Délégué,

Jean-Pierre MANDROUX